

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.085

L'An deux Mille Quinze, le 22 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 juin 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 juin 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Nancy LEFÈVRE représentée par D. BARRAUD DUCHÉRON  
M. Gilbert LOUX représenté par Patrick MARENGO

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET  
L'ASSOCIATION « GARDEN TENNIS CLUB », POUR L'ANNEE 2015  
AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. BESSON

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération n°15.053 en date du 10 avril 2015, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 25.650 € (vingt-cinq mille six cent cinquante euros) à l'Association « Garden Tennis Club », pour l'année 2015.

Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 7.000 € (sept mille euros), dans le cadre de la manifestation « Circuits Nationaux des Grands Tournois (CNGT) » d'août 2015, portant la subvention totale à 32.650 € (trente-deux mille six cent cinquante euros).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Garden Tennis Club » et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à le signer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 7.000 € (sept mille euros) à l'Association « Garden Tennis Club », portant la subvention totale à 32.650 € (trente-deux mille six cent cinquante euros), pour l'année 2015.
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Garden Tennis Club ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 25 juin 2015

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO



ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2015

ET

L'Association « Garden Tennis Club », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT, sous le numéro 8917055, agréée comme association sportive par arrêté de Monsieur le Préfet de la CHARENTE-MARITIME, représentée par Monsieur Maxime LAHONDES, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désigné *l'Association*,

D'UNE PART,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération n°15.053 en date du 10 avril 2015, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 25.650 € (vingt-cinq mille six cent cinquante euros) à l'Association « Garden Tennis Club », pour l'année 2015.

En plus de cet engagement, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 7.000 € (sept mille euros) à *l'Association*, dans le cadre de la manifestation « Circuits Nationaux des Grands Tournois (CNGT) » d'août 2015, portant la subvention totale à 32.650 € (trente-deux mille six cent cinquante euros).

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à *l'Association*.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique sportive de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 7.000 € (sept mille euros) à *l'Association*, dans le cadre de la manifestation « Circuits Nationaux des Grands Tournois (CNGT) » d'août 2015, portant la subvention totale à 32.650 € (trente-deux mille six cent cinquante euros). Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

#### ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à ROYAN, le 09 JUL. 2015  
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville de ROYAN,  
Pour le Député-Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Pour l'association,  
Le Président,

Maxime LAHONDES



Patrick MARENGO